CONSEIL MUNICIPAL DU 13 avril 2021 :

Convocations : 08/04/2021
Secrétaire de Séance : M
Approbation du compte-rendu de la séance du 30 mars 2021 : à l'unanimité

Vote des Taux d'imposition 2021 :
Les conseillers municipaux votent les taux d'imposition, sans augmentation, pour l'année 2021.

Compte administratif 2020 – Prestation Services Eau et Assainissement
Monsieur Philippe MANZONI, Adjoint au Maire, présente le compte administratif 2020, pour la Prestation de Services Eau et Assainissement.
Section de fonctionnement
Dépenses : 11 878.70
Recettes : 11 878.70
Résultats de fonctionnement : 0.00
Le compte administratif 2020 est adopté à l'unanimité (Monsieur Hugues FISCHER sort de la salle et ne prend pas part au vote).

Budget Primitif 2021 – Prestation Services Eau et Assainissement
Les conseillers municipaux votent le budget primitif 2021 pour la Prestation de Services Eau et Assainissement :
Section de Fonctionnement.....12 100.00 en Dépenses et Recettes

Budget Primitif 2021
Les conseillers municipaux votent le budget primitif 2021 pour la Commune :
Section de Fonctionnement.....243 346.17 en Dépenses et Recettes
Section d'Investissement.....521 712.27 en Dépenses et Recettes

Renouvellement de la convention de prestations intégrées
Par délibération du 15/09/2017, notre Conseil a décidé de devenir actionnaire de la société SPL-XDEMAT créée en février 2012 par les Départements des Ardennes, de l'Aube et de la Marne, et rejoint ensuite par les départements de l'Aisne, la Haute-Marne, La Meuse, La Meurthe et Moselle et les Vosges afin de bénéficier des outils de dématérialisation mis à disposition comme XMARCHES, XACTES, XPARAPH, XFLUCO, XCONVOC, XELEC, XSMS, ….

A cette fin, il a acheté une action de la société, désigné son représentant au sein de l'Assemblée générale, approuvé les statuts de la société SPL-XDEMAT et le pacte d'actionnaires, signé une convention de prestations intégrées et versé chaque année, une cotisation à la société.

Cette convention arrivant à expiration, il convient pour continuer à bénéficier des outils de dématérialisation proposés par la société, de la renouveler en signant une nouvelle convention.

Les tarifs de base de SPL-XDEMAT n'ont pas changé depuis sa création et de nouveaux outils sont chaque année, développés pour répondre aux besoins de ses collectivités actionnaires.

Après examen du projet de convention proposé pour une durée de 5 ans, je prie le Conseil de bien vouloir approuver la signature de cette convention avec la société SPL-XDEMAT.

Il convient de rappeler que la Collectivité exerce différents contrôles sur la société :
- un contrôle direct via son représentant à l'Assemblée départementale,
- un contrôle indirect via le représentant au sein du Conseil d'administration de la société SPL-XDEMAT, de toutes les collectivités actionnaires, membres de l'Assemblée spéciale du département, désigné après les dernières élections municipales. Ce représentant exerce durant son mandat, un contrôle conjoint sur la société au titre de l'ensemble des collectivités et groupements de collectivités actionnaires situés sur un même territoire départemental (autres que le Département) qu'il représente.

DELIBERATION
Vu le Code général des collectivités territoriales en ses articles L. 1524-1, L. 1524-5 et L.

1531-1,
Vu les statuts et le pacte d'actionnaires de la société SPL-XDEMAT,
Vu le projet de convention de prestations intégrées,
Le Conseil municipal, après examen, décide :

- d'approuver le renouvellement rétroactivement à compter du 1er janvier 2020, pour 5 années, de la convention de prestations intégrées entre la Collectivité et la société SPL-XDEMAT, afin de continuer à bénéficier des outils de dématérialisation mis par la société à la disposition de ses actionnaires,
- d'autoriser M. le Maire à signer la convention correspondante dont le projet figure en annexe.

QUESTIONS DIVERSES

Emprunts : Le Maire informe les conseillers municipaux de l'accord du Crédit Agricole pour le renouvellement d'une ligne de trésorerie d'un montant de 50 000.00 Euros, ainsi que de l'accord de la Banque des Territoires pour un emprunt de 100 000.00 Euros pour financer les travaux de réhabilitation et d'aménagement du commerce et logements.

Gérance du camping : La commune recherche un(e) gérant(e) du camping municipal pour la saison 2021 (avril à septembre), pour environ 1 h 30 par jour sur 7 jours par semaine. Le Maire est chargé d'établir le profil du poste.